



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°2 - 2ème trimestre 2021 - mai - SNUipp-FSU24



MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 26 mai 2021

Édito *Terminer l'année scolaire, tenir jusqu'au 6 juillet ! C'est une évidence, une nécessité...*

Les deux années scolaires que nous avons vécues sont tristement inédites. Le professionnalisme de celles et ceux qui font l'école a prouvé, même si ce n'était pas à démontrer, combien l'École et le Service Public d'Éducation étaient nécessaires à l'instar de tous les Services Publics. Et malgré Blanquer, ses injonctions paradoxales et sa communication toxique, relayées par une administration complaisante et complice, les personnels ont fait preuve d'une adaptabilité et d'un sens du Service Public sans faille.

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3 & 4	✧ CAPD du 7 mai
5	✧ AESH : grève le 3 juin
6	✧ Fonction publique ➤ Journée d'action le 15 juin
7	✧ Des moyens pour l'école
8	✧ Direction d'école ➤ Décharges ➤ Rémunération
9	✧ Les luttes d'hier à aujourd'hui
10	✧ En bref ➤ CDEN ajustement carte sco ➤ Mouvement : recours ➤ Promotions Hcl et Cl Exc ➤ Loi Molac ➤ Nouveau CAFIPEMF ➤ Programmes maternelle
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Tenir tous les bouts ne signifie pas acceptation ! Jamais un ministre n'aura rencontré autant de défiance, d'opposition et surtout jamais un ministre n'aura autant malmené l'École. Pendant toute cette période, il aura poursuivi quoi qu'il en coûte, comme ils disent si facilement, la casse du statut, des moyens d'enseignement, de la formation, de la liberté pédagogique, des droits des salariés... Jamais un ministre et un gouvernement n'auront mis sous leur coupe, de manière autoritaire et arbitraire, les carrières des enseignants dans la plus grande opacité. Bien aidés dans leur entreprise par des fonctionnaires d'autorité aux ordres, ils ont détruit en toute connaissance et de manière décomplexée, comme ils disent aussi, les instances paritaires et leur prérogatives gages de transparence. Ce « tout contrôle » est dans leur ADN, donc pas de surprise. Mais les lois qui se font et se votent peuvent aussi se défaire...

Si cette période a étouffé voire empêché toute contestation, rébellion ou lutte sociale d'ampleur en surfant honteusement sur les flots d'idées, de paroles et d'actes nauséabonds, il n'en demeure pas moins vrai que les poches de résistance fleurissent ou renaissent ici ou là. Construire le monde d'après ne passera que par l'accomplissement collectif. Faire le bilan, discuter, échanger, proposer, dès qu'il sera possible de se rassembler à nouveau, nous nous y engageons. Il en va de notre responsabilité de syndicat et de fédération majoritaires dans l'Éducation Nationale. Cela ne pourra se faire qu'avec la profession dans un souci d'unité, d'élargissement et de convergence.

Dans les campagnes électorales qui s'ouvrent, notamment les échéances nationales des prochains mois, et afin de contrer les idées de propagande haineuses, nous n'avons d'autre choix que celui de mener et de gagner les luttes sociales porteuses de projets progressistes et humanistes.

Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24

RETRAITES, CRISE SANITAIRE, CARTE SCOLAIRE, MOUVEMENT, PROFESSIONNALITÉ, RÉUSSITE DE TOUS... LE SNUIPP-FSU AGIT TOUTE L'ANNÉE TOUS AZIMUTS. N'HÉSITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS!

#JEMESYNDIQUE

PAS DE MAGIE MAIS UNE EXPERTISE MILITANTE POUR VOUS AIDER

ADHERER.SNUIPP.FR

SNUipp FSU
LES BÉBÉS DU PONT BOUL

Pour une école sécurisée sous covid, j'écris à mes parlementaires

Le SNUipp-FSU propose une plateforme afin d'écrire aux parlementaires pour mettre en avant les besoins de l'école pour lutter contre le Covid : vaccination, tests massifs, aération, dotation de masques chirurgicaux, règles de fermeture et de définition des cas contacts... sans oublier les moyens humains nécessaires.

Plateforme à retrouver sur notre site national
<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/ecrire-a-ses-parlementaires-pour-une-ecole-securise>

CAPD du vendredi 7 mai

Déclaration liminaire FSU lue à la CAPD qui se tenait en visio

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD.

Une nouvelle fois, nous tenons une réunion dans des conditions de dialogue dégradées par la distance imposée par le protocole sanitaire et la crise du COVID. Peut-être aurions-nous pu nous réunir dans un gymnase ou une salle de motricité ?

Nous tenons aujourd'hui, la dernière CAPD de gestion collective des carrières. Deux exclamations contradictoires nous viennent à l'esprit : « Enfin » et « Hélas ». « Enfin » car malgré nos demandes répétées, depuis fin septembre 2020, cette CAPD aurait pu et dû se tenir au plus tard dans la deuxième période de l'année scolaire 2020/2021. Toutes et tous les collègues concerné-es par les promotions décidées aujourd'hui auraient déjà dû constater la différence sur leurs fiches de paye, pour certaines et certains depuis le mois de septembre 2020 ! Les fonctionnaires de l'Éducation Nationale voient bien là le mépris du ministre Blanquer.

Au SNUipp-FSU, nous y voyons aussi « Hélas » les effets pervers et délétères de la loi du 7 août 2019 qui amène déjà à négliger le dialogue social et la gestion collective et transparente des carrières, au profit d'une individualisation méritocratique et opacifiée. Les CAPD nous permettaient également de faire le lien entre la profession et la hiérarchie de manière officielle, comme ce qui suit : en effet alors que nous sommes en pleine crise sanitaire, que nous, enseignants assurons du mieux que possible la classe au quotidien, avec toutes les contraintes imposées par les protocoles fluctuants, aléatoires et parfois contradictoires, on nous demande avec une forte insistance de rentrer dans telle plateforme numérique, dans telle activité quotidienne, d'envoyer des comptes rendus, des photos (adage, 30 min d'EPS, semaine de la randonnée etc.). Ces dispositifs n'ont aucun intérêt pour les élèves et les enseignant-es. Nous avons l'impression de vivre dans deux mondes parallèles, le monde réel de la classe et celui de la communication ministérielle avec en plus la disparition du dialogue social.

Nous l'avons constaté aussi pendant la période d'ouverture du mouvement, malgré la bonne volonté affichée par les services, les informations fournies aux collègues n'ont parfois pas suffi à les rassurer ou à les éclairer. Nous savons par expérience que des informations partagées entre administration et organisations syndicales sont pourtant de nature à apaiser nombre de collègues pour qui cette période du mouvement est fortement génératrice de stress et d'angoisse. Notre but dans les opérations administratives a toujours été de garantir aux collègues, à toutes et tous les collègues syndiqué-es ou pas que tous les aspects de leur carrière seraient traités en toute transparence et donc en toute équité. C'est justement la transparence, même si nous ne mettons pas en question le sens de l'équité de notre administration, que fait disparaître la loi. Nous le savons tous, l'opacité crée les sentiments d'insécurité et de suspicion...

Au SNUipp-FSU Dordogne nous espérons qu'un bilan clairvoyant de l'application de cette loi sera fait et que les parlementaires comprendront toute l'importance de rétablir les conditions d'un dialogue social équilibré et apaisé. Il en va de même pour la vaccination des enseignants. Quelle priorité réelle lorsqu'on annonce que tous les enseignant-es seront vacciné-es fin juin ? Une semaine avant les vacances ! Sérieux ? Même chose pour les autotests, dont le nombre distribué ne permet pas de fournir tous les personnels (ATSEM, AESH et enseignant-es) en contact quotidien avec les enfants. Là encore le ministre a communiqué... les services ont fait ce qu'ils pouvaient et les personnels se débattent avec la réalité quotidienne. Heureusement le ministre Blanquer a décidé d'une augmentation...de la taille de la médaille des palmes académiques !

En attendant, nous continuerons d'accompagner nos collègues sur tous les aspects de leur carrière, en revendiquant collectivement des améliorations des conditions de travail et de salaires pour toutes et tous.

Réponses du Dasen à notre déclaration liminaire

Les réponses aux questions diverses posées par les organisations syndicales seront traitées par écrit dans un second temps*.

L'avancement accéléré, bousculé par la crise sanitaire, s'est tenu très tard mais cela a permis de prendre en compte toutes les situations.

Je sais l'implication des personnels et je tiens à remercier l'ensemble des équipes premier et second degré. La rentrée de septembre sera encore compliquée en espérant que la vaccination améliore la situation.

*C'est la première fois qu'un Dasen ne traite pas les questions posées par les organisations syndicales en séance. Une dernière nouveauté pour cette ultime CAPD.

Promotion d'échelon avancement accélérés

Cette CAPD valide les échelons accélérés, de la classe normale (du 6 vers le 7 et du 8 vers le 9). La répartition des restes de l'an passé permet de faire passer 1 collègue en plus.

- Échelon 7 : 36 candidats promouvables, 11 de promus dont un avec les restes
- Échelon 9 : 77 candidats promouvables, 23 promus

Publication des résultats

- vous pouvez nous contacter pour savoir si vous avez été promu (snu24@snuipp.fr ou 05 53 08 21 25)
- vous pouvez aussi consulter les résultats en ligne 📄 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4924>

Recours

- 1 demande de recours déposée pour révision d'appréciation
- L'IA-DASEN maintient son appréciations des résultats d'affectation sur MVT1d via SIAM

Questions diverses

- **Mouvement** : pouvez-vous nous donner quelques statistiques concernant le mouvement intra 2021 ?
 - Le mouvement est actuellement en cours de traitement et les statistiques ne peuvent donc pas encore être extraites, ce qui sera fait lors du bilan de l'actuelle campagne.
- **Liste des enseignants de Dordogne** : l'an passé vous nous avez communiqué la liste en novembre vous sera-t-il possible de nous la communiquer cette année dès septembre ?
 - Les extractions pourront avoir lieu lorsque la base de gestion aura été mise à jour (en principe, à partir de début octobre de chaque année scolaire).
- **PES** : combien de recrutement l'an prochain ?
 - 22 PES sont attendus l'an prochain, dont 2 issus du CRPE LR Occitan. Les affectations seront connues début juillet.
- **PES** : quels seront les différents statuts ?
 - Deux statuts cohabiteront l'an prochain, avec des PES ou des M2 alternants.
- **Formation** : quelle est la date retenue pour le prochain conseil de formation ?
 - Le 22/06/2021
- **Les contractuels** : en septembre 2021 combien pensez-vous recruter de contractuels ?
 - Aucune donnée connue à ce jour.
- **Le remplacement** : combien de classes non remplacées en cette période particulière ?
 - Situation stabilisée depuis le retour des vacances de printemps.
- **Crise sanitaire** : l'achalandage complet des auto-tests est prévu pour quelle date ?
 - Les livraisons sont échelonnées ; elles ont débuté le jeudi 22 avril pour le premier degré.
- **Crise sanitaire** : pour la Dordogne quelle échéance est prévue pour la vaccination de l'ensemble des collègues (quelle démarche devront-ils faire ?)
 - La responsabilité de cet acte médical relève de la compétence de l'ARS.
- **Les temps partiels et allègements de service** : nombre de demandes de temps partiel déposées (de droit et sur autorisation), nombre d'accords, nombre de refus, nombre de recours.
 - 83 demandes de droit et 50 sur autorisation (dont 28 accordées et 22 refusées, quelques unes sont en cours d'arbitrage suite à des recours).
- **Ineat-exeat** : nombre de demandes déposées (ineat et exeat), nombre d'accords, nombre de refus.
 - La campagne est en cours de recensement.
- **Rupture conventionnelle** : combien de ruptures actées pour cette année scolaire ?
 - 7 demandes ont été instruites par la DSDEN et transmises au rectorat pour décision (commission académique de validation le 31 mai 2021).
- **Accès hors classe et classe exc** : à quelle date les collègues pourront-ils connaître les résultats des deux campagnes, comment en seront-ils informés ? par le webmail académique ? par Iprof ? par courrier ?
 - Le département est actuellement toujours en attente de la connaissance des contingents alloués ; la diffusion des résultats sera effective à compter du 1er juillet 2021.
- **Retraitables** : savez-vous combien de collègues prennent leur retraite en septembre 2021 ?
 - 45 dossiers ont été instruits.
- **Comptes Personnels de Formation / Congés Formation Professionnelle** :
 - 11 demandes de CPF et 10 demandes de CFP ont été formulées cette année et sont en cours d'instruction.
- **Postes adaptés** : Les collègues ayant formulé une demande ont-ils été informés de la décision ?
 - Les décisions ne sont pas encore arrêtées à ce jour.

AESH : plus que jamais déterminé-es, en grève le jeudi 3 juin !

L'intersyndicale nationale CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour obtenir satisfaction aux revendications légitimes des AESH pour l'amélioration des salaires et la création d'un véritable statut, contre les PIAL et la précarité.



La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale. Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agents de la Fonction publique, employé-es sous contrat, sont précarisé-es et malmené-es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfaction.

Il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ; • créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale nationale CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin.

Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Elle appelle à la tenue d'intersyndicales pour préparer et réussir la journée de grève du jeudi 3 juin et d'assemblées générales des personnels pour réaffirmer les revendications et construire les suites de la mobilisation.

Toutes et tous en grève

Pour l'augmentation des salaires, un vrai statut et l'abandon des PIAL !

L'intersyndicale CGT, FO et FSU en Dordogne a prévu un rassemblement devant la DSDEN24 le jeudi 3 juin à partir de 14h. Elle sera reçue en audience par l'IA DASEN.

Pour le pouvoir d'achat, l'emploi, les missions publiques Toutes et tous mobilisé·es le 15 juin



Alors que le gel de la valeur du point d'indice poursuivi presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables, le rendez-vous salarial n'est toujours pas fixé.

D'abord envisagé au début du printemps par la ministre, celui-ci pourrait n'intervenir que début juillet ! Un tel calendrier augure mal de la possibilité de négocier réellement.

De surcroît, dans les thèmes qui seraient abordés, le pouvoir exécutif est totalement muet sur le chapitre des augmentations générales. Ce silence obstiné, en dépit des demandes réitérées de l'ensemble des organisations syndicales, est bien le signe que le gouvernement n'a aucune intention de procéder à des revalorisations du point d'indice, y compris pour 2022.

Cette situation est inacceptable !

La reconnaissance des agentes et des agents de la Fonction publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par le dégel du point d'indice et des mesures générales indiciaires notamment l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à tous-tes ainsi que la revalorisation des filières féminisées.

Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur des mesures ciblées et catégorielles, elles ne sauraient être suffisantes et elles n'endigueront pas la dégradation continue du pouvoir d'achat des personnels ni le décalage croissant entre les exigences de qualifications et la rémunération ».

De surcroît, elles génèrent des iniquités et, souvent, mettent à mal la grille indiciaire.

Nos organisations syndicales, CGT, FA-FP, FSU et Solidaires, estiment indispensable de peser **pour que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales** où l'incontournable augmentation de **la valeur du point d'indice et des mesures générales** seront examinées et prises en compte.

Pour cela, elles appellent à faire du 15 juin prochain une journée d'actions et d'interventions au cours de laquelle les personnels des trois versants porteront à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

Si, bien entendu, celles touchant au pouvoir d'achat seront au cœur de la mobilisation, d'autres exigences essentielles touchant **à l'emploi, au temps de travail, aux missions publiques** feront partie intégrante de cette journée unitaire.

Nos organisations syndicales ont d'ores et déjà prévu de se revoir le 27 mai pour préciser les modalités d'actions du 15 juin.

Sans attendre, elles souhaitent rendre publique cette journée de mobilisations pour que le plus grand nombre puisse s'en emparer.

**Ensemble le 15 juin, faisons-nous entendre
pour obtenir de réelles avancées**

Les modalités d'action départementales vous parviendront ultérieurement.

Des moyens pour l'école !

Une large intersyndicale, dont fait partie la FSU, s'adresse aux parlementaires afin de demander une correction du budget de l'Éducation nationale afin de débloquer des moyens pour l'école.



Les Lilas le 10 mai 2021

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les organisations syndicales signataires souhaitent attirer votre attention sur la situation de l'école, déjà structurellement sous dotée, après un an et demi de crise sanitaire. En conséquence, elles demandent un collectif budgétaire afin de corriger dès à présent le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public, insuffisant pour répondre aux besoins, et de préparer la discussion budgétaire de 2022 dans une perspective d'investissement massif dans l'éducation.

Les besoins créés par plus d'une année scolaire de fonctionnement du système éducatif perturbé par l'épidémie de Covid-19 sont énormes.

Nous demandons dans l'immédiat et en urgence les moyens d'assurer les remplacements et de faire face aux contraintes des protocoles sanitaires. Avec seulement quelques recrutements de personnels contractuels et d'AED, le ministère n'en a pas donné les moyens suffisants. Le remplacement continue à ne pas pouvoir être assuré correctement et on demande aux personnels en place d'en faire toujours davantage. Nous demandons a minima le réemploi des contractuel.le.s recruté.es dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, il est inacceptable que la rentrée 2021 se prépare toujours avec des moyens humains insuffisants particulièrement du fait de la suppression de 1800 emplois dans les collèges et lycées. Nous demandons des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles, les établissements et les services pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, pour répondre aux inégalités qui se creusent, pour améliorer les conditions d'études et l'accompagnement des élèves afin que les conséquences de la crise sanitaire ne reposent pas sur la jeunesse, et pour pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.

Concernant les besoins de rénovation du bâti et d'équipement (travaux d'adaptation des locaux pour une meilleure aération, équipement en capteurs de CO2 ou en purificateurs d'air, etc.), le gouvernement doit agir en ce sens avec les collectivités territoriales et mobiliser le plan de relance.

L'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. Nos organisations syndicales considèrent qu'en l'état, le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public ne sont pas à la hauteur de l'ambition éducative qui devrait être celle de la nation.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, à l'expression de nos sentiments respectueux

Décharge et rémunération liées à la direction à la rentrée de septembre 2021

1- Décharges d'enseignement à compter de la rentrée 2021

a. Cas général

École maternelle	École élémentaire ou prim	Décharge
Nombre de classes		
1		6 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables au premier trimestre, 1 jour mobilisable au deuxième trimestre et 2 à 3 jours mobilisables au troisième trimestre
2 et 3 classes		12 jours fractionnables à raison d'au moins une journée par mois
4 à 7 classes		quart de décharge
8 classes		tiers de décharge
9 à 12 classes		demi - décharge
	13 classes	trois-quarts de décharge
13 classes et +	14 classes et +	décharge totale

b. Écoles annexes et écoles d'application

Nombre de classes	Quotité de décharge
3 et 4 classes d'application	demi décharge
5 classes d'application et plus	décharge complète

Une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) compte pour une classe dans la définition de la quotité de décharge du directeur d'école. Dans les écoles de plus de 5 classes qui comptent en plus 3 Ulis et plus, une décharge complète de direction est attribuée.

2- Organisation selon le nombre de demi-journées hebdomadaires

Semaine sur 8 demi-journées		Semaine sur 9 demi-journées	
quotité de décharge	quotité libérée pour la décharge de direction	quotité de décharge	quotité libéré pour la décharge de direction
1/4	1 jour/sem.	1/4	1 jour/sem. + 1 demi-journée 1 sem. sur 4
1/3	1 jour/sem. + 1 jour 1 sem. sur 3 ou 1 demi-journée 2 semaines sur 3	1/3	1,5 jour/sem.
1/2	2 jours/sem.	1/2	2 jours/sem. + 1 demi-journée 1 sem. sur 2
3/4	3 jours/sem.	3/4	3 jours/sem. + 1,5 jour 1 sem. sur 4
1	8 demi-journées/sem.	1	9 demi-journées/sem.

3- Décharge du temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

Nb de cl de l'école	Décharge sur les 36 heures d'APC
1 à 2 classes	6 heures
3 à 4 classes	18 heures
5 classes et +	36 heures

4- Rémunération

	Iss * majorée de 20% en rep et 50% en rep+(mensuel)	Nbi+Bi* (mensuel)	Total (mensuel)
Classe unique (8 nbi + 3 bi)	107,97 € (PF) + 41,66 € (PV)	37,27 € (NBI) + 13,97 € (BI)	200,87 €
2 à 3 classes (8 nbi + 16 bi)	107,97 € (PF) + 41,66 € (PV)	37,27 € (NBI) + 74,53 € (BI)	261,42 €
4 classes (8 nbi + 16 bi)	107,97 € (PF) + 58,33 € (PV)	37,27 € (NBI) + 74,53 € (BI)	278,09 €
5 à 9 classes (8 nbi + 30 bi)	107,97 € (PF) + 58,33 € (PV)	37,27 € (NBI) + 139,74 € (BI)	343,30 €
10 classes et + (8 nbi + 40 bi)	107,97 € (PF) + 75,00 € (PV)	37,27 € (NBI) + 186,32 € (BI)	406,55 €

* Tous les directeurs et directrices bénéficient de 8 points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de points de bonification indiciaire (BI) en fonction de la taille de l'école. Ils perçoivent également une indemnité de sujétion spéciale pour la direction (ISS) qui se compose d'une part fixe (PF) commune à toutes les écoles et d'une part variable (PV) liée à la taille de l'école.

* La valeur du point d'indice est de 4,65875€

L'ignorance du peuple fait la force des classes dominantes.



La formule est de Victorine Brocher, communarde engagée dans la bataille contre les Versaillais au fort d'Issy et dont les mémoires [3] ont servi de fil conducteur à un récent documentaire diffusé par Arte [4].

« L'ignorance est notre plus grande ennemie » écrit-elle, persuadée que cette ignorance mène le peuple à sa perte.

Cette conviction fut au cœur du projet scolaire de la Commune. Quelques jours après l'installation du Conseil de la Commune du Paris, ses membres, recevant les délégués de la Société de l'Éducation nouvelle, affirmèrent leur volonté d'engager une réforme radicale de l'éducation considérant qu'une éducation républicaine constituait une nécessité incontournable « pour préparer la jeunesse au gouvernement d'elle-même ». Car ce qui fit la force du projet scolaire de la Commune est sa radicalité qui affirma le droit universel à l'instruction dans une école commune à tous les citoyens, y compris par une même éducation pour les filles et les garçons, et la mixité sociale de sa mise en œuvre grâce à la gratuité et à l'obligation. Mais plus radicale encore, notamment par rapport aux projets de Carnot en 1848, fut l'affirmation de la nécessité de la fin de toute mainmise religieuse afin de garantir une éducation capable d'exercer une liberté du jugement guidée par la raison. La Commune voulut une école républicaine laïque.

La Commune affirma aussi sa volonté d'une « éducation intégrale » dont Édouard Vaillant, délégué à l'Instruction publique, disait [5] qu'elle devait assurer la base de l'égalité sociale et garantir une éducation capable à la fois de « l'instruction scientifique et littéraire » et de « l'apprentissage d'une profession » et cela dans la perspective émancipatrice d'une lutte contre l'aliénation. L'école ne pouvait se contenter de servir un projet républicain, il fallait que ce soit celui d'une république démocratique et sociale.

Notre réalité républicaine, dans le contexte ultralibéral qui est le nôtre, est loin d'être portée par une telle volonté de construire nos valeurs par les perspectives d'une démocratie réelle, d'une égalité effective et d'une véritable justice sociale.

Tout cela n'empêche pas, Nicolas, qu'la Commune n'est pas morte [6].

Que ce numéro de Regards croisés contribue à en faire vivre les volontés démocratiques et égalitaires.

Paul Devin, président de l'Institut de recherches de la FSU

[1] Victorine B., Souvenirs d'une morte vivante, 1909

[2] Les damnés de la Commune réalisé par Raphaël MEYSSAN, 2021

[3] Victorine B., Souvenirs d'une morte vivante, 1909

[4] Les damnés de la Commune réalisé par Raphaël MEYSSAN, 2021

[5] Déclaration d'Édouard Vaillant, 17 mai 1871

[6] Chanson d'Eugène Pottier, 1885 (voir page 11 de Regards Croisés n°37)



Disponible au siège FSU24 à la Bourse du travail

U.
FSU.

CDEN ajustement carte vendredi 25 juin

Ces 2 instances finaliseront les opérations de carte scolaire ainsi que les rythmes à la rentrée prochaine

Si dans vos écoles les effectifs ont évolué depuis février, informez nous :

- par mail : snu24@snuipp.fr
- ou téléphone : 05-53-08-21-25

Mouvement : les recours

Les résultats du mouvement seront connus le 4 juin, et les résultats de l'ajustement le 9 juillet.

Dans les deux cas il est possible de formuler des recours, contactez nous. Nous vous conseillerons.

- par mail : snu24@snuipp.fr
- ou téléphone : 05-53-08-21-25

Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle

En raison de la loi de transformation de la Fonction publique ces opérations de carrière ne sont plus étudiées en CAPD, en conséquence l'administration ne fournit plus de documents de travail aux organisations syndicales.

Nous pouvons néanmoins vous informer sur les règles d'accès.

La DSDEN24 nous a indiqué que les résultats seraient communiqués la diffusion des résultats sera effective à compter du 1er juillet 2021, vraisemblablement sur Iprof via SIAP.

Loi Molac

La loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion apporte de réelles avancées en termes de visibilité des langues régionales, remet en évidence le rôle éducatif de ces langues et leur place dans le patrimoine culturel national en les replaçant au sein de l'École publique.

Mais le financement supplémentaire des écoles privées qu'elle entraîne est inadmissible.

+ lire le communiqué FSU
: <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4944>

Covid-19 : la foire aux questions

Par grandes thématiques et par mots-clés, le SNUipp-FSU propose des réponses administratives et syndicales aux questions que se posent les enseignantes et les enseignants des écoles. Une FAQ qui est régulièrement mise à jour. MAJ 01.05.21

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4900>

Nouveau CAFIPEMF

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) est une nouvelle fois modifié à partir de septembre 2021. Il se fera maintenant sur seulement 1 an et se retrouve essentiellement centré sur le français et les mathématiques et s'éloigne du rapport à la recherche avec la disparition du mémoire.

Les nouveautés

- le passage du CAFIPEMF se fera sur 1 an au lieu de 2
- 5 semaines de formations avant la première épreuve seront mises en œuvre (dont 3 semaines en observation et en pratique accompagnée auprès d'un CPC ou PEFM)
- la visite de classe est rétablie (le SNUipp-FSU en avait déjà fait la demande en 2015)
- le mémoire est abandonné
- il ne sera possible de se spécialiser qu'au bout de trois ans
- l'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée

Des épreuves faisant la part-belle aux mathématiques et au français

L'éloignement d'une posture réflexive alimentée par la recherche

Vers un glissement de fonction ?

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4950>

Programmes maternelle : des évolutions mais...

La note du CSP de décembre 2020 bousculait totalement les bases des missions de l'école maternelle. Le SNUipp-FSU, enfin consulté, a œuvré à des réelles évolutions évitant des apprentissages formels systématiques et concentrés sur des "fondamentaux". Toutefois, les réorientations continuent de faire peser sur cette première école une anticipation précoce, en particulier avec une place à des notions codifiées au détriment d'une construction progressive du langage ou du nombre.

Des ajustements aux programmes de maternelle devraient être présentés lors du Conseil Supérieur de l'Éducation le 27 mai prochain. On pourrait dire qu'ils reviennent de loin, si on se souvient de la note produite par le Conseil Supérieur de Programmes en décembre dernier. En effet, cette note remettait en cause les fondements de l'école maternelle en proposant des apprentissages souvent sous forme de "rabâchages" sur-individualisés. Une conception éloignée à la fois de la bienveillance attendue et d'une visée égalitaire et émancipatrice de l'école, qui avait légitimement engendré consternation et protestation.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4954>

Agenda

Nous y étions :

Vendredi 7 mai

- CAPD avancements

Mardi 11 mai

- CHSCT

17-18-19 mai

- CN

Jeudi 20 mai

- CDAS

Mardi 8 juin

- CHSCT

Jeudi 24 juin

- CTSD carte sco

Nous y serons :

Vendredi 25 juin

- CDEN carte sco

Jeudi 1er juillet

- CDAS

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Juin : dates importantes

- **Vendredi 4 Juin** : résultats du mouvement
- **Vendredi 25 juin** : ajustement de carte scolaire
- **Vendredi 9 juillet** : résultats ajustement mouvement

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

Nous espérons pouvoir tenir des RIS en présentiel au mois de juin, nous finalisons les dates et les lieux.

Nous vous informerons par le biais du site et de nos infos rapides.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondre téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214

Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne